

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 2

Rubrik: Éducation ouvrière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le congrès s'occupa ensuite de la *question du chômage*. Le nombre des chômeurs était en 1924 de 671,800; en 1926, il est de 1,182,500. L'accroissement du nombre des chômeurs est dû à l'afflux des paysans dans les villes et aux mesures rigoureuses que les fabriques prennent envers les ouvriers peu ponctuels.

Les instances centrales trouvèrent peu satisfaisant le travail d'éducation. Les camarades du sexe féminin se plainquirent de ce que les femmes n'ont ni dans les syndicats, ni au point de vue économique la situation qui leur revient.

584,000 personnes bénéficient actuellement de l'assurance invalidité, qui se monte en moyenne à 26 roubles par mois. Les secours de chômage sont versés à 340,000 personnes, soit 15 roubles par mois aux ouvriers qualifiés et 10 roubles aux ouvriers non qualifiés. Le rapporteur critiqua la mise à contribution abusive des assurances par les assurés.

Education ouvrière

Travail d'éducation dans les syndicats en Tchécoslovaquie.

J.B. Bien que le mouvement syndical tchécoslovaque soit relativement peu étendu, il s'efforce néanmoins de procéder à une éducation systématique des membres. C'est ainsi que les deux syndicats libres des ouvriers métallurgistes encouragent dans une large mesure l'éducation syndicale en organisant, sous forme d'internat, des cours d'hommes de confiance d'une durée de 24 jours chacun. Ces cours ont lieu dans des maisons de convalescence, loin des villes, de sorte qu'ils donnent également naissance à des communautés d'individus, qui apprennent à se connaître et entrent ainsi en rapport plus étroit que cela n'eût été possible sans ces cours. L'association des métallurgistes de Prague, qui compte actuellement 65,000 membres en chiffres ronds, a organisé jusqu'ici trois cours semblables, un pour les membres de langue allemande et deux pour les membres tchèques et slovaques. La fédération des métallurgistes de Komotau, qui englobe les métallurgistes de langue allemande des régions frontalières de Pilsen jusqu'en Moravie, en a organisé deux. La fédération de Prague a décidé, lors de son congrès d'avril 1926, d'organiser trois cours semblables tous les deux ans, dont un en allemand et deux en tchécoslovaque. Les frais d'un cours de ce genre se montent à 60,000 couronnes en chiffres ronds, soit plus de 10,000 francs suisses. Or, l'Union syndicale allemande de Reichenberg a essayé de donner à l'éducation syndicale une base systématique. Le deuxième congrès syndical, tenu à Karlsbad en 1924, avait déjà décidé de créer une centrale syndicale pour le travail d'éducation, en posant comme principe que cette centrale assumerait la direction du travail syndical en général, ainsi que l'unification des méthodes dans les différentes régions. Elle est chargée en outre d'effectuer des travaux de politique sociale, d'émettre des préavis, de rassembler de la documentation sur la politique sociale et de préparer dans le domaine politico-social des revendications de principe. Elle a de plus l'obligation de seconder de façon effective les conseils d'entreprises. Enfin elle doit rapporter aussi régulièrement que possible sur les questions économiques, les questions de contrat et de salaire et fournir la documentation nécessaire aux fédérations et aux commissions syndicales régionales. Le financement est assuré par la perception d'une cotisation de deux heller par membre et par semaine ou 9 heller par mois, ce qui donne une somme de 200,000 couronnes en chiffre rond par année ou 35,000 francs suisses. La centrale d'éducation syndicale a commencé son activité le 1^{er} octobre 1926. Il n'y a plus qu'à souhaiter que la centrale syndicale de Prague créée, elle aussi, une semblable institution.